

SÉCURITÉ SOCIALE	
Divers	06/10

LÉGISLATION SOCIALE

Agenda des obligations sociales des employeurs

Juillet 2010

Lundi 5 juillet au plus tard

ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS • au titre des salaires versés entre le 21 et le 30 juin 2010 inclus. • au titre des salaires versés entre le 11 et le 20 juin 2010 inclus lorsque les salaires sont exclusivement afférents à la période d'emploi de mai	• Paiement : - des cotisations de sécurité sociale - de la CSG et de la CRDS - de la contribution solidarité autonomie - de la cotisation FNAL ⁽¹⁾ - du versement de transport ⁽²⁾ - de la contribution d'assurance chômage et AGS	Urssaf Pôle emploi
---	---	---

Jeudi 8 juillet au plus tard

ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS	• Relevé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours du mois de juin	DIRRECTE
---	--	-----------------

Jeudi 15 juillet au plus tard

ENTREPRISES OCCUPANT 9 SALARIÉS AU PLUS AYANT OPTÉ POUR LE PAIEMENT MENSUEL • au titre des salaires versés entre le 11 juin et le 10 juillet 2010 inclus en cas d'option pour le paiement mensuel • au titre des salaires versés entre le 1 ^{er} avril et le 30 juin 2010 à défaut d'option pour le paiement mensuel	• Paiement : - des cotisations de sécurité sociale - de la CSG et de la CRDS - de la contribution solidarité autonomie - de la cotisation FNAL ⁽³⁾ - de la contribution d'assurance chômage et AGS	Urssaf Pôle emploi
ENTREPRISES DE PLUS DE 9 SALARIÉS • au titre des salaires versés entre le 11 juin et le 10 juillet 2010 inclus pour les entreprises de moins de 50 salariés • au titre des salaires versés entre le 1 ^{er} et le 10 juillet 2010 inclus pour les entreprises d'au moins 50 salariés	• Paiement : - des cotisations de sécurité sociale - de la CSG et de la CRDS - de la contribution solidarité autonomie - de la cotisation FNAL ⁽¹⁾ - du versement de transport ⁽²⁾ - de la taxe sur les contributions patronales de prévoyance - de la contribution d'assurance chômage et AGS	Urssaf Pôle emploi
ENTREPRISES REDEVABLES DE LA TAXE SUR LES SALAIRES	• Paiement de la taxe sur les salaires pour les salaires versés en juin ⁽⁴⁾	Recette des impôts

Lundi 19 juillet au plus tard

ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE	• Relevé des contrats de travail en cours ou ayant pris fin en juin	Centre serveur ETT
--	--	---------------------------

